



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 OCTOBRE 2015**

PRÉSENTS : M. P. MEYLAN, Président
Mme V. MORON, Vice-Présidente
Mme C. DUBELLY HATINGUAIS, Secrétaire
Mme I. GIANNATTASIO
MM. R. BONO, F. CAL SUAREZ, A. CHARVET, F. MERLON,
O. OBERSON, R. PARTY et B. SCHOPFER
M. P. BOUVIER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. R. HUGON, Adjoint

EXCUSÉE : Mme M. GAY

M. le Président ouvre la séance à 21h25.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 15 septembre 2015 est approuvé par 9 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 7 octobre 2015, **M. le Président** demande si l'un des Conseillers(ères) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 26 septembre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition. Il est donc pris acte de cette décision.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Abris des Bouveries, sis route de Bellegarde

M. Bouvier résume brièvement le cas pour les nouveaux Conseillers(ères) municipaux(ales). Suite au vandalisme (casse de tous les vitrages) sur l'abris susmentionné début 2013, une plainte avait été déposée contre X. Seuls deux des contrevenants se sont dénoncés et lors de l'audience

du 25 septembre 2015 au Tribunal des mineurs, la Commune a choisi de maintenir sa plainte et de ne pas réclamer d'indemnités mais de faire effectuer aux deux jeunes des travaux d'intérêt général. Les parents étant également grandement favorables à cette solution, ils seront donc convoqués 3 jours pendant la semaine des vacances d'octobre.

b) Restaurant scolaire

Suite à certaines questions sur le fonctionnement du restaurant scolaire, **M. Hugon** rassure les Conseillers(ères) municipaux(ales). Le restaurant fonctionne bien. Il demande à ce que le procès-verbal de la dernière séance soit distribué aux membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs.

M. Hugon indique qu'environ 80 enfants fréquentent chaque jour le restaurant scolaire. Ils sont répartis sur deux services puisqu'il y a une soixantaine de places dans le réfectoire. 4 personnes s'occupent du service des enfants les lundis, mardis et jeudis. Seul bémol, il manque quelqu'un de fixe le vendredi car ils ne sont que 3.

c) Jardin d'enfants - garderie Les Crocolions

M. Hugon revient sur la soirée de soutien organisée vendredi 9 octobre 2015 et remercie les Conseillers(ères) municipaux(pales) d'y avoir participé.

d) Ensemble de cuivres de Chancy-Collonges

M. Hugon annonce que le concert annuel de la fanfare aura lieu le samedi 21 novembre prochain et qu'une présence des Conseillers(ères) municipaux(ales) y serait vivement appréciée.

e) Projet de réaménagement des chemins des Raclerets et de Champlong

M. Beuchat revient sur la demande d'autorisation déposée avant l'été et bloquée pendant des mois par la CMNS qui relevait alors que ces chemins avaient un caractère patrimonial. Après consultation de l'avancement du dossier sur internet, il semblerait qu'un préavis favorable ait finalement été délivré.

Simultanément, un appel d'offres sur les marchés publics avait été lancé. Treize entreprises ont soumissionné et leurs offres s'échelonnent entre CHF 590'000.-- et CHF 1'000'000.--. La Commune a retenu celle de Piasio S.A. s'élevant à CHF 620'000.--, mais ayant de meilleures références que la moins chère. Le montant se répartit ainsi :

- environ CHF 400'000.-- pour les aménagements routiers,
- environ CHF 200'000.-- pour le changement du collecteur (en vue du quartier restant à bâtir).

M. Beuchat rappelle que les travaux routiers seront pris en charge par la taxe d'équipement, pour autant que le solde soit suffisant, et que le collecteur le sera par le fonds d'assainissement. L'ingénieur soumettra un projet de délibération qui sera voté en temps utile, probablement début 2016.

f) Aéroport

M. Beuchat et **M. Hugon** ont eu un contact avec un spécialiste des nuisances sonores. Ce dernier a suggéré d'installer des micros pour mesurer le bruit du ciel chancynois. Compte tenu de notre récente adhésion à l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport), celle-ci financera leur installation.

g) Déchetteries

M. Beuchat communique que les panneaux des déchetteries indiquant les déchets collectés ainsi que les espaces de récupération (prévus au budget 2015), seront finalement posés aux différentes déchetteries. Les dates de levée des objets encombrants y seront mentionnées. D'autre part, une commande de Sakatri a été effectuée. La Commune a fait une demande de subvention au Canton pour ces différentes actions en faveur de l'écologie.

Mme Moron demande si le règlement des déchetteries a finalement été rédigé et prévoit des sanctions pour les contrevenants.

M. Beuchat lui répond qu'il doit effectivement s'y remettre. Il relève toutefois que les amendes éventuelles relèvent de la compétence de l'Exécutif uniquement (ou des agents de police municipale, que nous n'avons pas).

h) Gravières

M. Beuchat rappelle que la gravière sise sur la butte du Cannelet ayant totalement cessé ses activités depuis quelque temps déjà, le terrain sera finalement complètement remis en état d'ici la fin de l'année, pour autant que la météo le permette. Le chemin de Léchard sera légèrement relevé afin d'éviter les eaux stagnantes.

La gravière de la route de Passeiry sera également remblayée. Le terrain sera légèrement rehaussé par rapport à son origine. Le Conseil municipal sera consulté de manière formelle en temps utile, mais la Commune a d'ores et déjà donné un préavis favorable, à la condition toutefois que la butte ainsi formée soit parfaitement intégrée dans le paysage.

Ces différents remblais, formés de matières inertes et destinées à la décharge, rapporteront quelques revenus à la Commune (environ CHF 54'000.--). Les camions ne circuleront ni à Chancy ni à Passeiry mais uniquement sur la route de Chancy.

M. Beuchat indique encore qu'en ce qui concerne la gravière de la commune d'Avusy - site de recyclage d'Athenaz, il existe un projet de déclassement de terrain agricole en zone industrielle. Les communes de la Champagne sont largement opposées à ce projet, notamment parce qu'une place au Bois-de-Bay était réservée pour cet entrepreneur et qu'il la refusée, préférant continuer une exploitation illégale. Chancy, bien que pas directement concernée, soutient Avusy dans sa démarche et a donc cosigné une lettre d'opposition via son avocat, dont les frais sont à la charge exclusive de cette dernière.

i) Energie - chauffage à distance

M. Beuchat transmet quelques informations sur la séance avec les SIG tenue ce jour. Différentes propositions ont été faites, notamment celle de remettre les installations en l'état sans contrepartie, à Chancy de trouver un nouveau prestataire. D'ici début 2016, il faudra donc que la Commune demande des offres à des entreprises susceptibles de poursuivre. L'autre solution est de faire valoir le contrat devant la justice mais cela fera perdre du temps à tous. De toute manière, en 2026, les SIG avaient prévu de se retirer du projet, vu le gouffre déjà creusé, ils préfèrent tout stopper. Autant ne pas attendre dix ans. **M. Beuchat** soulève qu'ils ne sont pas spécialistes du chauffage au bois et que d'autres entreprises devraient être plus performantes et mieux adaptées pour cela.

M. Beuchat précise que lorsque qu'il y a des pics de froid, il vaut mieux faire fonctionner la chaudière à mazout. En effet, si l'on souhaitait compenser ces pics de froid, il faudrait surdimensionner la chaudière à bois, dès lors celle-ci serait largement moins performante. Il rappelle que sur l'année, la répartition mazout - bois représente environ 10 - 90.

En outre, les projets de rénovation de la salle communale et de l'école vont induire une baisse des consommations, ce qui limitera le prix du kwh.

j) Immeuble communal

M. Beuchat communique que l'autorisation pour la rénovation a été délivrée et que celle pour la surélévation vient d'être déposée.

k) Ancien presbytère, villa Wenger et hangar Forestier

M. Beuchat rappelle que ces achats représentent un investissement global d'environ CHF 4.8 millions. Les locataires de l'ancien presbytère paient certes des loyers modestes mais qui couvrent

les charges de l'emprunt hypothécaire. La villa et le hangar ont également trouvé preneurs; pour ceux-ci, les sommes encaissées produiront un léger surplus par rapport aux charges.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative au crédit d'étude pour la construction d'un couvert attenant à la salle communale

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Compte tenu de sa proximité avec une des sociétés concernées, **M. le Président** passe la parole à **Mme la Vice-Présidente** et ne participe ni au vote ni au débat.

Mme la Vice-Présidente passe la parole à **M. Beuchat** qui propose de répondre aux éventuelles questions relatives au rapport transmis à l'ensemble du Conseil municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 9 oui et 1 abstention.

b) Proposition relative au réaménagement de la place de jeux située derrière la salle communale

M. le Président donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. le Président passe la parole à **M. Beuchat**.

M. Beuchat a pu obtenir les chiffres définitifs des bureaux Cera et Urbaplan. Il a analysé le devis estimatif, après étude approfondie, il s'avère qu'un poste semble surperflu. En effet, la pose d'un enrobé en dur à peine plus grand que les pavés actuels autour du parasolaire n'est pas nécessaire d'autant que le cheminement à pied sera terminé en matière du Salève.

Le devis serait donc plus bas que celui transmis primitivement et **M. Beuchat** propose donc de baisser le montant de la délibération à CHF 890'000.-- (au lieu de CHF 950'000.-- initialement prévu).

Suite à différentes questions, **M. Beuchat** décrit brièvement les différents travaux mentionnés sur le plan (projeté pour l'ensemble du Conseil municipal).

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur la modification du montant du projet de délibération.

Cet amendement est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. Bono demande l'échéancier global du projet de réaménagement du centre du village.

M. Beuchat lui répond :

- printemps 2016 1^{ère} phase place jeux derrière la salle communale;
- été 2016 2^{ème} phase préaux de l'école (pendant les vacances scolaires);
- après le 1^{er} août 3^{ème} phase couvert et devant la salle communale.

M. Beuchat conclut avec optimisme que si tout se passe bien, les travaux de réaménagement pourraient être terminés d'ici fin 2016.

Mme Dubelly-Hatinguais souhaite qu'une bonne communication sur ces travaux ainsi que les contraintes y relatives, soit effectuée par le biais du Chancylien.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

5. PROJET DE BUDGET 2016

M. le Président passe la parole à **M. Bouvier**.

M. Bouvier formule quelques remarques d'ordre général. Il annonce avec plaisir que toutes les demandes ont pu être satisfaites.

M. Bouvier rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est évidemment à leur disposition pour toute question relative au budget.

M. Beuchat souligne que les rentrées fiscales des nouveaux habitants sont enfin apparentes dans le budget et apportent un certain confort dans sa faisabilité.

M. Bouvier suggère de renvoyer le projet de budget 2016 en commission des finances pour l'examen détaillé de tous les éléments.

M. le Président demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote sur le renvoi du sujet en commission des finances.

Ce renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 10 oui.

La date de cette séance est d'ores et déjà fixée au mercredi 21 octobre 2015.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Dubelly Hatinguais annonce que le Chancylien sera dans les boîtes aux lettres mercredi 14 octobre 2015.

M. le Président lève la séance à 22h35.



Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan



La Secrétaire du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



La Secrétaire
Joëlle Noverraz

